

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Elle doit assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Son objectif est de vérifier, par une évaluation complète ou simplifiée, que les plans, projets ou manifestations listés au niveau :

- national (décret n°2010-365 du 9 avril 2010),

et

- départemental (cf. ci-dessous, arrêtés préfectoraux en ligne sur le site de la DREAL Centre),

ne portent pas atteinte significativement aux habitats et espèces d'intérêt européen du site. Si des dommages sont prévisibles, l'activité devra être redéfinie de manière à les éviter ou les réduire. C'est au porteur de projet de fournir une évaluation des incidences, simplifiée ou non en fonction de la nature de l'activité.

Contactez la DDT de votre département en amont de votre projet.

ACTIVITÉS SOUMISES À ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 SOUS CERTAINES CONDITIONS

Liste nationale

Elle comprend 29 rubriques (article R414-19 du Code de l'environnement), dont 24 intéressent la région Centre. Certaines ne s'appliquent qu'en site Natura 2000 tandis que d'autres concernent tout le territoire. S'y trouve des projets :

• déjà soumis à autorisation ou déclaration (projets soumis à étude d'impact, autorisations ou déclarations Loi sur l'Eau, etc.) ;

• pour lesquels un régime d'évaluation propre à Natura 2000 est créé (cartes communales, documents de gestion forestière, etc.).

Listes départementales harmonisées

1^{ère} liste (activités relevant déjà d'un régime d'autorisation, de déclaration ou approbation) :

• Aménagement d'un lotissement, d'une aire de stationnement de plus de 10 unités, d'un golf, ou d'une aire d'accueil de gens du voyage

• Création ou modifications d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisir

• Affouillement et exhaussement de plus de 2 mètres

• Développement de zone de production d'électricité à partir d'énergie solaire

• Fouilles archéologiques

• Construction nouvelle de plus de 1 000 m² au sol

• Hélistations, aéroports à usage privé, aires d'envol et d'atterrissage d'ULM, montgolfières, hydravions et planeurs

2^e liste (activités ne relevant jusqu'à présent pas d'un encadrement administratif)

• Création de voies de défense des forêts contre l'incendie

• Création ou élargissement de voies forestières avec empierrements

• Création de places de dépôt de bois stabilisées

POUR EN SAVOIR PLUS :

Animateur de la ZSC « Sologne » :

CRPF d'Île-de-France et du Centre : 02.38.53.65.10
<http://sologne.n2000.fr/>

Animateur de la ZPS « Etangs de Sologne » :

Contactez la DDT du Loir-et-Cher (cf. coordonnées ci-après)

Directions départementales des territoires :

• DDT du Cher : 6, place de la Pyrotechnie CS 20001 - 18000 BOURGES Cedex / Tél. : 02.34.34.61.00

• DDT du Loir-et-Cher : 17, quai de l'Abbé Grégoire - 41012 BLOIS Cedex / Tél. : 02.54.55.73.50

• DDT du Loiret : 131, Faubourg Bannier - 45000 ORLEANS / Tél. : 02.38.52.48.62

Présentation de l'évaluation des incidences, arrêtés préfectoraux et formulaire simplifié :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/nouveau-regime-d-evaluation-des-a346.html>



ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000



ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION « SOLOGNE » (FR 2402001) ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE « ÉTANGS DE SOLOGNE » (FR2410013)

Spécificités du territoire à prendre en compte dans le cadre de programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000

PÉRIMÈTRE DES SITES

ZSC « SOLOGNE »

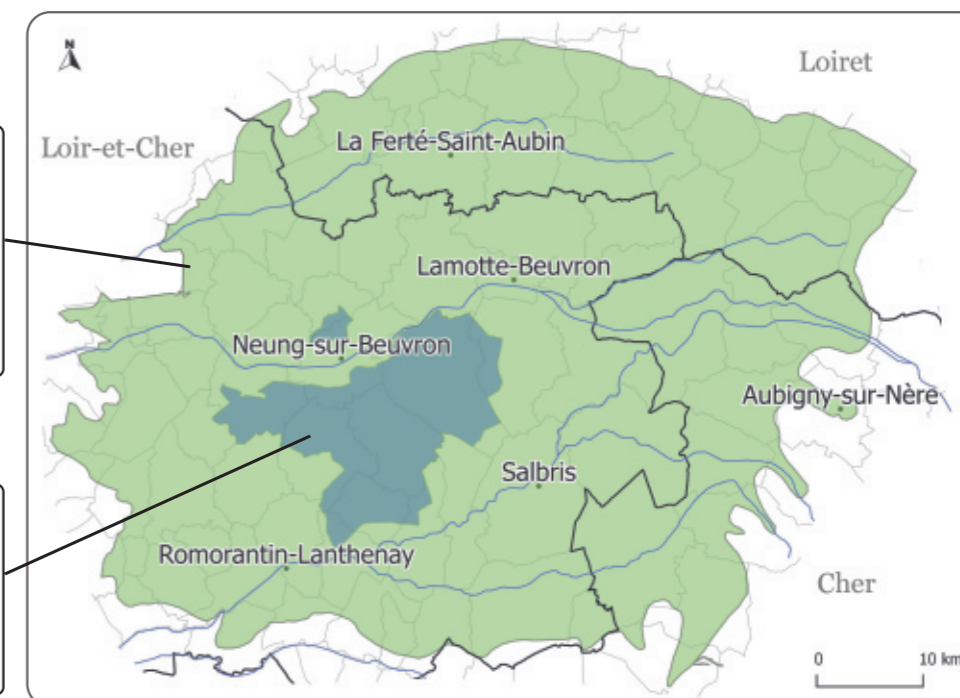
Objectif : conservation des milieux et espèces de la directive « Habitats »

Superficie : 346 183 ha
(96 communes)

ZPS « ÉTANGS DE SOLOGNE »

Objectif : protection des espèces de la directive « Oiseaux »

Superficie : 29 624 ha
(11 communes)



Réalisation : CRPF IFC / G. THAUVIN

COMMUNES CONCERNÉES (En noir : par la ZSC ; En bleu : par la ZPS et la ZSC) :

Cher (18) : Allogny*, Argent-sur-Sauldre*, Aubigny-sur-Nère*, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Ennordres*, Ménétréol-sur-Sauldre*, Méry-ès-Bois*, Nançay*, Neuville-sur-Barangeon*, Presly*, Sainte-Montaine*, Thénieux*, Vouzeron*.

Loir-et-Cher (41) : Bauzy, Billy*, Bracieux, Chambord*, Chaon, Châtres-sur-Cher*, Chaumont-sur-Tharonne, Chémery*, Cheverny*, Contres*, Cour-Cheverny*, Courmémé, Crouy-sur-Cosson*, Dhuizon, Fontaines-en-Sologne, Fresnes*, Gièvres*, Gy-en-Sologne*, Huisseau-sur-Cosson*, La Ferté-Beauharnais, La Ferté-Imbault, La Ferté-Saint-Cyr*, La Marolle-en-Sologne, Lamotte-Beuvron, Langon*, Lassay-sur-Croisne, Loreux, Marcilly-en-Gault, Mennetou-sur-Cher*, Millançay, Mont-près-Chambord*, Montrieux-en-Sologne, Mur-de-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Neuville*, Nouan-le-Fuzelier, Orçay*, Pierrefitte-sur-Sauldre, Pruniers-en-Sologne, Romorantin-Lanthenay, Rougeou, Saint-Laurent-

Nouan*, Saint-Viâtre, Salbris, Selles-Saint-Denis, Soings-en-Sologne*, Souesmes, Souvigny-en-Sologne, Theillay*, Thoury*, Tour-en-Sologne*, Veilleins, Vernou-en-Sologne, Villefranche-sur-Cher*, Villeherviers, Villeny, Vouzon, Yvoy-le-Marron.

Loiret (45) : Ardon*, Cerdon, Coullons*, Isdes, Jouy-le-Potier*, La Ferté-Saint-Aubin, Lailly-en-Val*, Ligny-le-Ribault, Lion-en-Sullias*, Marcilly-en-Villette*, Ménestreau-en-Villette, Neuville-en-Sullias*, Saint-Aignan-le-Jaillard*, Saint-Cyr-en-Val*, Saint-Florent, Saint-Gondon*, Sandillon*, Sennely, Sully-sur-Loire*, Tigy*, Vannes-sur-Cosson, Vienne-en-Val*, Viglain*, Villemurlin.

* Commune concernée partiellement, se renseigner auprès de l'animateur pour connaître les limites exactes (coordonnées page 4).





MILIEUX ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : RÉPARTITION SPATIALE ET MENACES POTENTIELLES

La liste exhaustive des habitats et espèces ayant justifiés la désignation des sites Natura 2000 est disponible sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

ZSC « Sologne » : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2402001>





ZPS « Étangs de Sologne » : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2410013>

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

 Habitats naturels  Espèces végétales
 Oiseaux  Autres espèces animales

En gras : milieux ou espèces à fort enjeu de conservation

Grands types de milieux naturels

 Milieux agricoles  Milieux à l'abandon
 Milieux forestiers  Milieux aquatiques

